



VILLE DE MAGNY-EN-VEXIN
Service des Affaires Scolaires
inscriptions@magny-en-vexin.fr

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE ANNÉE 2026-2027

ÉCOLE DE SECTEUR :

ÉCOLE SOUHAITÉE :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Entrera en classe de

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARENTS :

PÈRE :

MÈRE :

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Tél. : Mail : Tél. : Mail :

Adresse de la famille :

Signature des Parents



MOTIF DE LA DEMANDE DÉROGATION :

(Cochez la case correspondante à votre situation)

Mode de garde :

L'enfant est emmené ou récupéré avant ou après le temps scolaire et périscolaire par une autre personne.
Seule l'école de secteur ou une école de proximité de cette personne peut être demandée.

Joindre les justificatifs suivants de la personne :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatifs ou attestation sur l'honneur (assistante maternelle, grands-parents, tante/oncle, ami...) indiquant prendre en charge l'enfant hors temps scolaire (contrat de travail, justificatif de domicile et pièce d'identité).

Continuité Grande Section Maternelle/Cours Préparatoire :

Cette demande n'est possible qu'en raison d'une réorientation pour sureffectif en maternelle. Dans les autres cas, elle devra être justifiée au regard des autres critères familiaux.

Cette demande est conditionnée aux possibilités d'accueil des élèves du secteur, qui demeurent prioritaires.

Situation familiale :

Concerne les situations de garde alternées entre les parents ou ces derniers souhaitent une école à mi-chemin en dehors du secteur du père et de la mère en raison de contraintes professionnelles ou de mode de garde.

Joindre :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des 2 parents
- Jugement fixant la garde alternée

Professionnel :

Concerne des situations professionnelles complexes ne permettant pas aux parents de déposer ou de récupérer leur enfant pendant les heures d'ouverture de l'école (garderie comprise) sur leur école de secteur. Ces situations concernant les 2 parents : horaires de travail hors cadre scolaire et périscolaires, déplacements fréquents, travail hors de la commune.

Joindre :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent
- Attestation ou contrat de travail mentionnant le lieu de travail et les particularités du poste occupé (horaires ou déplacements)

L'ENSEMBLE EST A ENVOYER PAR MAIL A L'ADRESSE FIGURANT EN HAUT DE CE DOCUMENT

Signature des Parents



DÉCISIONS

DÉCISION DE LA MAIRIE DE RÉSIDENCE

- Demande de dérogation

Accordée Refusée

- Participation aux frais de scolarité

Accordée Refusée

DÉCISION DE LA MAIRIE D'ACCUEIL

- Demande de dérogation

Accordée Refusée

- Participation aux frais de scolarité

Accordée Refusée

Le Maire,

Le Maire,

Luc PUECH d'ALISSAC